



PROGRAMME NATIONAL DE FORMATION CONTINUE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

JUIN 2026

- Cadre normatif national ;
- Normes Algériennes d'Audit (NAA) ;
- Système Comptable Financier (SCF) ;
- Loi n° 10-01 relative aux professions comptables.

- Programme professionnel intensif ;
- 42 Heures de formation spécialisée ;
- Réparties sur 7 journées.

- Renforcement des compétences professionnelles ;
- Harmonisation des pratiques d'audit légal.

Document élaboré dans le cadre du programme national de formation continue destiné aux commissaires aux comptes inscrits au tableau de la Chambre Nationale des Commissaires aux Comptes (CNCC), conformément aux exigences du cadre normatif national et aux standards internationaux d'audit.

SYNTHÈSE EXÉCUTIVE

Programme National de Formation Continue des Commissaires aux Comptes

42 heures · 7 journées · Référentiel normatif national (NAA – SCF – Loi 10-01)

Juin 2026

Intitulé	Programme national de formation continue des commissaires aux comptes
Volume horaire	42 heures effectives réparties sur 7 journées pleines (6 h/jour)
Cadre normatif	Normes Algériennes d'Audit (NAA), Système Comptable Financier (SCF), Loi 10-01, Code de commerce, NAGQ 1
Public visé	CAC inscrits à la CNCC, collaborateurs confirmés, stagiaires DEC/DCC, cadres financiers
Format	Présentiel, distanciel synchrone ou hybride — 30 stagiaires recommandés
Sanction	Attestation individuelle imputable aux obligations de formation continue (contrôle qualité CNCC)

1. Contexte et finalité

La profession de commissaire aux comptes connaît, depuis 2007, une mutation structurelle profonde portée par trois chantiers convergents : la réforme du cadre comptable avec le Système Comptable Financier (loi 07-11, entrée en vigueur en 2010, alignée sur les IAS/IFRS), la réorganisation de la profession par la loi 10-01 (création des trois ordres ONEC, CNCC, ONCA et du Conseil National de la Comptabilité), et l'élaboration progressive d'un référentiel d'audit national — les Normes Algériennes d'Audit (NAA), largement inspirées des ISA de l'IAASB.

À cette modernisation s'ajoutent des obligations nouvelles et exigeantes : lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (loi 05-01 modifiée, alignement sur les standards du GAFI à la suite de l'évaluation MENAFATF d'octobre 2024), identification des bénéficiaires effectifs, application stricte des NAA 315 et 330 sur les risques, et conformité aux exigences de qualité de la NAGQ 1.

Le programme répond directement à ces enjeux : il offre un cycle complet et cohérent de mise à niveau, structuré par la démarche d'audit fondée sur les risques, et ancré dans les spécificités réglementaires, fiscales et sociales.

2. Objectifs pédagogiques

À l'issue de la formation, le participant est en mesure de :

- Maîtriser le cadre normatif national (loi 10-01, SCF, Code de commerce, NAA, NAGQ 1) et appliquer rigoureusement le Code de déontologie de la profession.
- Conduire une démarche d'audit structurée par les risques, conforme aux NAA et aux normes internationales (ISA).
- Mettre en œuvre les techniques d'audit fondamentales : sondage (NAA 530), circularisation (NAA 505), cut-off, revue analytique (NAA 520) et analyse de données.
- Auditer chaque cycle du bilan et du compte de résultat selon les règles du SCF, et maîtriser les spécificités des comptes consolidés (SCF et IFRS).
- Documenter la mission (NAA 230) et formaliser un rapport d'audit conforme à la NAA 700 et au décret exécutif 11-202.
- Intégrer les obligations LBC/FT (loi 05-01 modifiée) et l'identification des bénéficiaires effectifs.

3. Architecture du programme — les 7 journées

Jour	Thématique	Normes clés
J1	Cadre normatif, déontologie et acceptation du mandat	Loi 10-01, NAA 210, LBC/FT (loi 05-01)
J2	Formalisation, dossier d'audit et communication	NAA 230, 260, 265, 300
J3	Approche par les risques et phase préliminaire	NAA 315, 320, 330, 240, 450
J4	Techniques d'audit fondamentales	NAA 500, 501, 505, 520, 530, 610, 620
J5	Audit des comptes d'actif selon le SCF	SCF (classes 2-5), IAS 2/16/36/38
J6	Comptes de passif, procédures analytiques et continuité	NAA 520, 570, art. 715 bis C. com.
J7	Comptes consolidés et synthèse de mission	NAA 600, 700, 705, 706, NAGQ 1

4. Ancrage dans le contexte national

La valeur distinctive du programme tient à son ancrage opérationnel dans la réalité réglementaire et économique nationale :

- Fiscalité
- Contrôle des changes : impact de la réglementation de la Banque d'Algérie sur les transactions internationales, la circularisation bancaire et les comptes en devises.
- Cas pratiques localisés
- Procédure d'alerte : articles 715 bis 11 et 715 bis 20 du Code de commerce (continuité d'exploitation, capitaux propres inférieurs au quart du capital social).
- Dispositif LBC/FT et anti-corruption : loi 05-01 et loi 06-01, rôle de la CTRF, enjeu de l'évaluation MENAFATF/GAFI.

5. Démarche pédagogique et évaluation

■ Méthodes mobilisées

La formation alterne quatre types de séquences : apports théoriques structurés (40 %), études de cas pratiques sur dossiers réels anonymisés (35 %), ateliers et mises en situation (15 %), et retours d'expérience et échanges (10 %). Chaque journée se clôt par un cas de synthèse traité en sous-groupes puis restitué collectivement, et s'appuie sur une boîte à 67 outils opérationnels indexés aux NAA.

■ Dispositif d'évaluation

Niveau	Modalité	Objectif
Amont	Auto-positionnement (questionnaire en ligne, 30 min)	Adapter le rythme
Au fil de l'eau	Quizz quotidien (15 questions) + corrections collectives	Mesurer la mémorisation
Final	QCM 50 questions (1 h) + étude de cas de synthèse (2 h) + oral	Valider et certifier

6. Valeur ajoutée et bénéfices attendus

- › **Conformité** : une mise à niveau alignée sur le référentiel opposable au CAC, sécurisant la défendabilité des missions face aux contrôles qualité de la CNCC.
- › **Opérationnalité** : une approche « par cycle » et « par les risques » immédiatement transposable en cabinet, soutenue par 67 outils prêts à l'emploi.
- › **Pertinence locale** : une intégration systématique des spécificités fiscales, sociales, de change et juridiques, rarement réunies dans un seul cursus.
- › **Reconnaissance** : une attestation imputable aux obligations de formation continue, dans le cadre des programmes agréés par la CNCC.

En synthèse : ce cycle de 42 heures constitue une mise à niveau complète, cohérente et résolument ancrée dans le cadre normatif national, conçue pour renforcer durablement les compétences professionnelles du commissaire aux comptes et harmoniser les pratiques d'audit légal au standard des NAA et du SCF.

Sommaire du programme

Section	Contenu
Préambule	Présentation du programme, contexte national, objectifs et modalités
Public et prérequis	Profil des stagiaires et compétences attendues
Pédagogie et évaluation	Méthodes, supports, modalités d'évaluation
Jour 1	Cadre normatif national, déontologie et acceptation du mandat
Jour 2	Formalisation, dossier d'audit et communication
Jour 3	Approche par les risques et phase préliminaire (NAA 315, 320, 330)
Jour 4	Techniques d'audit fondamentales (NAA 500, 505, 520, 530)
Jour 5	Audit des comptes d'actif selon le SCF
Jour 6	Audit des comptes de passif, procédures analytiques et continuité
Jour 7	Comptes consolidés et synthèse de mission
Évaluation finale	QCM, étude de cas de synthèse, restitution
Bibliographie	Textes officiels et ressources complémentaires

Préambule

Le contexte national de la profession

La profession de commissaire aux comptes a connu une mutation structurelle majeure depuis 2007. Cette mutation s'est articulée autour de trois chantiers principaux :

- **La réforme du cadre comptable** avec la loi n° 07-11 du 25 novembre 2007 portant Système Comptable Financier (SCF), entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2010, mettant fin au Plan Comptable National (PCN) de 1975 et alignant le référentiel national sur les normes internationales IAS/IFRS.
- **La réorganisation de la profession** avec la loi n° 10-01 du 29 juin 2010 relative aux professions d'expert-comptable, de commissaire aux comptes et de comptable agréé, qui a institué trois ordres professionnels distincts (ONEC, CNCC, ONCA) et créé le Conseil National de la Comptabilité (CNC) placé sous l'autorité du Ministre des Finances.
- **L'élaboration progressive d'un référentiel d'audit national** à travers les Normes Algériennes d'Audit (NAA), promulguées par décisions du Ministre des Finances à partir de 2016, très largement inspirées des normes internationales d'audit (ISA) de l'IAASB/IFAC.

Cette modernisation impose aux commissaires aux comptes un effort soutenu d'actualisation des connaissances, d'autant que de nouvelles obligations sont venues s'ajouter : lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (loi 05-01 modifiée par l'ordonnance 12-02 et adaptée aux standards GAFI), identification des bénéficiaires effectifs, application stricte des NAA 315 et 330 sur l'identification et l'évaluation des risques, conformité aux exigences de qualité posées par la NAGQ 1.

Objet et architecture du programme

Le présent programme de formation continue, d'une durée totale de 42 heures réparties sur 7 jours, est conçu pour répondre à ces enjeux. Il s'adresse à l'ensemble des Commissaires aux Comptes aux et de leurs collaborateurs.

Objectifs pédagogiques généraux

- Maîtriser le cadre normatif national : loi 10-01, loi 07-11 (SCF), Code de commerce, NAA, NAGQ 1.
- Appliquer rigoureusement le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes en Algérie.
- Conduire une démarche d'audit structurée par les risques, conforme aux NAA et aux normes internationales d'audit (ISA).
- Mettre en œuvre les techniques d'audit fondamentales (sondage NAA 530, circularisation NAA 505, cut-off, revue analytique NAA 520, analyse de données).
- Auditer chaque cycle du bilan et du compte de résultat selon les règles du SCF, avec une méthodologie éprouvée.
- Maîtriser les spécificités des comptes consolidés (référentiel SCF et IFRS).
- Documenter rigoureusement la mission selon la NAA 230 et formaliser un rapport d'audit conforme à la NAA 700 et au décret exécutif 11-202.
- Intégrer les obligations en matière de LBC/FT (loi 05-01 modifiée) et d'identification des bénéficiaires effectifs.

Comptabilisation au titre de la formation continue obligatoire

La loi 10-01 ne fixe pas, à ce jour, un nombre d'heures annuelles obligatoires de formation continue avec la même précision que certains référentiels étrangers. Toutefois, les recommandations de la CNCC et les exigences d'alignement progressif sur les standards GAFI font de la formation continue une obligation professionnelle de fait, sanctionnée par les contrôles qualité organisés au sein de la profession (article 5 de la loi 10-01).

Le présent programme de 42 heures correspond à un cycle complet et cohérent de mise à niveau, susceptible d'être imputé aux obligations de formation continue dans le cadre des programmes agréés par la CNCC. Une attestation individuelle est délivrée à chaque stagiaire ayant satisfait aux modalités d'évaluation.

Public, prérequis et organisation

Public concerné

- Commissaires aux comptes inscrits au tableau de la Chambre Nationale des Commissaires aux Comptes (CNCC), en exercice individuel ou en société d'expertise et de commissariat aux comptes.
- Collaborateurs confirmés (assistants seniors, chefs de mission, superviseurs) intervenant sur des missions d'audit légal en Algérie.
- Stagiaires en cours de cycle préparatoire au Diplôme d'Expertise Comptable (DEC) ou au Diplôme de Commissaire aux comptes (DCC).
- Cadres financiers et comptables des sociétés (SPA, SARL) souhaitant comprendre la démarche d'audit légal pour mieux interagir avec leur commissaire aux comptes.

Prérequis

- Maîtrise des bases du Système Comptable Financier (SCF) et de la nomenclature des comptes (arrêté du 26 juillet 2008).
- Connaissance générale des principes d'audit légal en Algérie (au moins une saison d'audit effectuée).
- Pratique courante des outils bureautiques (Excel notamment).
- Compréhension de la langue française (langue de travail de la formation), avec maîtrise de la terminologie comptable et fiscale.

Organisation logistique

Durée totale	42 heures – 7 jours pleins
Rythme quotidien	6 heures effectives (08h30-12h00 / 13h30-16h30)
Format	Présentiel (recommandé pour les échanges), distanciel synchrone ou format hybride
Effectif conseillé	30 stagiaires (maximums recommandés pour l'interactivité)
Animation	1 formateur CAC inscrit à la CNCC + intervenants spécialisés (SCF/IFRS, fiscalité, IT audit, LBC/FT)
Lieu	Centres de formation agréés par la CNCC, ou locaux des universités
Supports	Manuel de référence remis à chaque stagiaire + recueil des NAA + livret pédagogique + cas pratiques (supports numériques).

Démarche pédagogique et évaluation

Méthodes pédagogiques mobilisées

La formation alterne quatre types de séquences pour favoriser l'ancrage des apprentissages :

- **Apports théoriques structurés** (40 % du temps) : présentation du cadre normatif national (NAA, SCF, loi 10-01), des concepts clés et de la démarche d'audit, supports diaporama et fiches outils.
- **Études de cas pratiques** (35 % du temps) : analyse de dossiers réels anonymisés de sociétés algériennes (PME industrielles à Sétif et Constantine, sociétés de négoce à Alger et Oran, groupes structurés en SPA), travaux en sous-groupes.
- **Ateliers et mises en situation** (15 % du temps) : rédaction de feuilles de travail, simulation d'entretiens avec direction et organes de gouvernance, jeux de rôles (réunion de synthèse, communication avec le client).
- **Retours d'expérience et échanges** (10 % du temps) : partage de pratiques entre stagiaires, focus sur les difficultés d'application des NAA et les dysfonctionnements relevés par les contrôles qualité de la CNCC.

Modalités d'évaluation

L'évaluation des acquis s'articule autour de trois niveaux :

Niveau	Modalité	Objectif
Amont	Auto-positionnement (questionnaire en ligne 30 min.)	Identifier le niveau initial et adapter le rythme/illustrations du formateur.
Au fil de l'eau	Quizz quotidien (15 questions, 15 min.) + corrections collectives	Mesurer la mémorisation et identifier les points à reprendre.
Final	QCM 50 questions (1h) + étude de cas de synthèse (2h)	Valider la maîtrise globale de la démarche d'audit légal et délivrer l'attestation.

Jour 1 – Cadre normatif national, déontologie et acceptation du mandat

« Une réglementation : maîtriser ses sources pour mieux exercer »

Objectifs pédagogiques de la journée

À l'issue de cette journée, le stagiaire sera capable de :

- Hiérarchiser les sources normatives applicables à la mission d'audit légal en Algérie (NAA, ISA, Code de commerce, doctrine CNC et CNCC).
- Appliquer concrètement les principes du Code de déontologie de la profession (indépendance, intégrité, compétence, prévention des conflits d'intérêts).
- Conduire l'analyse d'acceptation et de maintien d'un mandat conformément à la NAA 210 et au décret exécutif n° 11-32 du 27 janvier 2011.
- Mettre en place une veille technique et professionnelle efficace (CNC, ONEC, CNCC, IFAC, IASB).
- Évaluer le risque de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme conformément à la loi 05-01 modifiée par l'ordonnance 12-02 et aux standards GAFI.

Déroulé pédagogique détaillé

Horaire	Durée	Séquence	Modalité	Outils mobilisés
08h30	0h30	Accueil, présentation du programme et auto-positionnement	Plénière	Questionnaire
09h00	1h30	Le cadre légal et normatif de la profession en Algérie : loi 10-01, CNC, CNCC, ONEC	Exposé interactif	Outil 1
10h30	1h30	Les Normes Algériennes d'Audit (NAA) : structure, contenu et articulation avec les ISA	Exposé + cas	Outil 1
12h00	1h30	Pause déjeuner	—	—
13h30	1h00	Le Code de déontologie de la profession	Cas pratique	Outil 2
14h30	1h00	Documentation professionnelle et organisation de la veille en Algérie	Atelier	Outils 3 & 4
15h30	0h30	Acceptation et maintien d'un mandat (NAA 210)	Cas + atelier	Outil 5
16h00	0h30	Lutte anti-blanchiment (LBC/FT) : système d'évaluation du risque	Exposé + quizz	Outil 6

16h30	—	Fin de journée – Quizz de fin de journée (15 min.)	—	—
-------	---	--	---	---

Détail des séquences

08h30 – Accueil, présentation du programme et auto-positionnement (0h30)

09h00 – Le cadre légal et normatif de la profession en Algérie : loi 10-01, CNC, CNCC, ONEC, ONCA, (1h30)

Objectif spécifique : Comprendre l'architecture institutionnelle de la profession comptable et d'audit en Algérie.

Contenu :

- Loi n° 10-01 du 29 juin 2010 relative aux professions d'expert-comptable, de commissaire aux comptes et de comptable agréé : structure et innovations majeures.
- Les trois ordres professionnels : Ordre National des Experts Comptables (ONEC), Chambre Nationale des Commissaires aux Comptes (CNCC), Organisation Nationale des Comptables Agréés (ONCA).
- Le Conseil National de la Comptabilité (CNC) sous l'autorité du Ministre des Finances (décret exécutif n° 11-24 du 27 janvier 2011) : agrément, normalisation, contrôle qualité, discipline, formation.
- Articulation entre les pouvoirs réglementaires du Ministère des Finances et les pouvoirs disciplinaires des ordres.
- Désignation du commissaire aux comptes : article 678 du Code de commerce (obligation systématique pour les SPA), article 12 de la loi de finances complémentaire 2005 pour les SARL/EURL dépassant les seuils, décret exécutif n° 11-32 du 27 janvier 2011 sur les modalités.

Mise en pratique : À partir de trois situations professionnelles (mandat dans une SPA, SARL, EURL non assujettie), identifier le cadre légal applicable et les obligations correspondantes.

10h30 – Les Normes Algériennes d'Audit (NAA) : structure, contenu et articulation avec les ISA (1h30)

Objectif spécifique : Maîtriser l'architecture du référentiel NAA et savoir identifier la norme applicable à une situation donnée.

Contenu :

- Historique et processus d'élaboration : trois grandes vagues (décision n° 002 du 4 février 2016 ; décision n° 150 du 11 octobre 2016 ; décision n° 23 du 15 mars 2017 ; décision n° 77 du 27 septembre 2017).
- Liste des principales NAA : 210, 230, 240, 300, 315, 320, 330, 450, 500, 501, 505, 510, 520, 530, 560, 570, 580, 610, 620, 700, 705, 706.
- La norme NAGQ 1 (gestion de la qualité dans les cabinets) – équivalent local de l'ISQM 1.
- Articulation NAA / ISA : reprise quasi-intégrale, avec quelques adaptations.

- Hiérarchie des sources : Code de commerce (article 715 et suivants), loi 10-01, décrets exécutifs, décisions du Ministre des Finances, avis du CNC, doctrine de la CNCC.
- Le décret exécutif n° 11-202 du 26 mai 2011 fixant les normes des rapports du commissaire aux comptes et les modalités de leur transmission.

Mise en pratique : *Cartographie pratique : pour chacun des thèmes (acceptation, planification, risques, sondage, opinion), identifier la NAA applicable et l'ISA correspondante.*

12h00 – Pause déjeuner (1h30)

13h30 – Le Code de déontologie de la profession (1h00)

Objectif spécifique : Maîtriser les principes de comportement applicables au commissaire aux comptes.

Contenu :

- Le Code de déontologie annexé à la loi 10-01 : structure et principes fondamentaux.
- Les principes : indépendance, intégrité, objectivité, compétence professionnelle, secret professionnel, comportement professionnel.
- Incompatibilités prévues par la loi 10-01 : liens familiaux avec les dirigeants, intérêts financiers, services préalablement rendus à l'entité.
- Convergence avec le Code d'éthique de l'IFAC : approche par les menaces et les sauvegardes.
- Le secret professionnel et ses limites : levée automatique pour les déclarations de soupçon (LBC/FT), levée pour le procureur en cas de crimes financiers (loi 10-01 et instructions du Ministère de la Justice).
- Sanctions disciplinaires : Conseil de discipline de la CNCC, suspension, radiation.

Mise en pratique : *Étude de 4 cas de menaces déontologiques (auto-révision dans une mission antérieure d'expertise, intérêt personnel dans une filiale du client, lien familial avec un dirigeant, intimidation par la direction) : qualifier la menace et proposer la mesure de sauvegarde.*

14h30 – Documentation professionnelle et organisation de la veille en Algérie (1h00)

Objectif spécifique : Construire un dispositif de veille opérationnel pour le cabinet algérien.

Contenu :

- Les sources institutionnelles algériennes : Ministère des Finances (mf.gov.dz), CNC, CNCC (cn-cncc.dz), ONEC (cn-onec.dz), ONCA (cn-onca.dz), (Cour des Comptes, IGF, Direction Générale des Impôts (mfdgi.gov.dz).
- Les sources internationales : IFAC, IAASB (normes ISA), IASB (normes IAS/IFRS), GAFI (recommandations LBC/FT).
- Le Journal Officiel de la République Algérienne (JORADP) : moyens de consultation et abonnement.
- Les journées techniques organisées par la CNCC.
- Construction d'une bibliothèque électronique : NAA, SCF, avis du CNC, jurisprudence en matière de responsabilité du CAC.

Mise en pratique : *Construire en sous-groupes le « kit de veille » d'un cabinet de 2 associés : sources retenues, fréquence de revue, modalités de partage.*

15h30 – Acceptation et maintien d'un mandat (NAA 210) (0h30)

Objectif spécifique : Maîtriser la procédure d'acceptation/maintien et en assurer la traçabilité.

Contenu :

- NAA 210 « Accord sur les termes des missions d'audit » : préconditions à l'audit, vérifications préalables.
- Diligences : indépendance, compétence, ressources, connaissance du client, intégrité de la direction, conformité aux exigences déontologiques de la loi 10-01.
- La lettre de mission : contenu obligatoire, mentions exigées par la NAA 210, périmètre d'intervention.
- Procédure de désignation : assemblée générale des actionnaires/associés, durée du mandat (3 exercices renouvelables – article 715 bis 4 du Code de commerce).
- Honoraires : absence de barème indicatif publié par la CNCC, garantissant l'indépendance financière.
- Maintien : revue annuelle, critères de fin de mission, démission, révocation.

Mise en pratique : Rédaction collaborative d'une trame de lettre de mission pour une SARL.

16h00 – Lutte anti-blanchiment (LBC/FT) : système d'évaluation du risque (0h30)

Objectif spécifique : Mettre en œuvre une approche par les risques LBC/FT conforme aux exigences algériennes.

Contenu :

- Loi n° 05-01 du 6 février 2005 relative à la prévention et à la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, modifiée par l'ordonnance n° 12-02 du 13 février 2012 et textes subséquents.
- Le rôle de la Cellule de Traitement du Renseignement Financier (CTRF).
- Classification des risques : faible, standard, élevé ; mesures de vigilance correspondantes.
- Identification du bénéficiaire effectif (BE) : nouvelle obligation, modalités de mise en œuvre.
- Personnes politiquement exposées (PEP), déclarations de soupçon à la CTRF.
- Convergence avec les recommandations du GAFI – enjeu majeur de l'évaluation MENAFATF d'octobre 2024.
- Documentation du dispositif au sein du cabinet et formation continue des collaborateurs.

16h30 – Fin de journée – Quizz de fin de journée (15 min.)

Cas pratique de synthèse – l'acceptation d'un mandat.

Questions à traiter en sous-groupes (45 minutes), puis restitution collective :

- **Q1.** Identifiez l'ensemble des menaces déontologiques susceptibles de peser sur l'acceptation du mandat, en référence au Code de déontologie annexé à la loi 10-01, et qualifiez leur intensité.
- **Q2.** Pour chaque menace identifiée, proposez les mesures de sauvegarde adaptées ou concluez à l'impossibilité d'accepter le mandat.

- **Q3.** Rédigez la trame de la note d'acceptation : éléments factuels à investiguer, conclusion motivée, conformément à la NAA 210.
- **Q4.** Identifiez les éléments à intégrer dans la lettre de mission qui sera adressée à EL-ATLAS DISTRIBUTION, et indiquez la durée du mandat à prévoir conformément à l'article 715 bis 4 du Code de commerce.
- **Q5.** Évaluez le niveau de risque LBC/FT à retenir au sens de la loi 05-01 modifiée et listez les diligences à conduire en conséquence, incluant l'identification du bénéficiaire effectif.

Points clés à retenir

- ✓ Les NAA constituent le référentiel d'audit opposable au CAC : leur application est obligatoire dans toute mission de certification.
- ✓ Le Code de déontologie et les avis du CNC (s'inspire-t-ils du Code d'éthique de l'IFAC ?).
- ✓ L'acceptation d'un mandat est un acte fondateur engageant la responsabilité civile, pénale et disciplinaire du CAC.
- ✓ La veille technique est un investissement continu : sans elle, l'auditeur ne peut prétendre à la compétence requise par la NAA 210 et le Code de déontologie.
- ✓ Le dispositif LBC/FT est un enjeu professionnel et national majeur : il doit être proportionné, documenté et opérationnel, en cohérence avec les recommandations du GAFI.

Références réglementaires

- Loi n° 10-01 du 29 juin 2010 relative aux professions d'expert-comptable, de commissaire aux comptes et de comptable agréé (JORADP n° 42 du 11 juillet 2010).
- Loi n° 07-11 du 25 novembre 2007 portant Système Comptable Financier (JORADP n° 74).
- Code de commerce, articles 678 et 715 bis 1 à 715 bis 14 (commissariat aux comptes).
- Décret exécutif n° 11-24 du 27 janvier 2011 fixant la composition, l'organisation et le fonctionnement du Conseil National de la Comptabilité.
- Décret exécutif n° 11-26 du 27 janvier 2011 fixant la composition, les attributions et les règles de fonctionnement du conseil national de la CNCC.
- Décret exécutif n° 11-32 du 27 janvier 2011 relatif à la désignation des commissaires aux comptes.
- Décret exécutif n° 11-202 du 26 mai 2011 fixant les normes des rapports du commissaire aux comptes.
- Décisions du Ministre des Finances n° 002 du 4 février 2016, n° 150 du 11 octobre 2016, n° 23 du 15 mars 2017, n° 77 du 27 septembre 2017 portant Normes Algériennes d'Audit.
- Loi n° 05-01 du 6 février 2005 relative à la prévention et à la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, modifiée et complétée.
- Code de déontologie de la profession et avis du CNC.
- NAA 210 « Accord sur les termes des missions d'audit ».

Jour 2 – Formalisation, dossier d'audit et communication (NAA 230, 260, 265)

« Documenter, structurer, communiquer : la trace écrite est le socle de la défense de l'opinion »

Objectifs pédagogiques de la journée

À l'issue de cette journée, le stagiaire sera capable de :

- Structurer un dossier permanent et un dossier de travail conformes aux exigences de la NAA 230.
- Concevoir des feuilles maîtresses et feuilles de travail directement exploitables, indexées au plan de comptes du SCF.
- Établir un programme de travail adapté à la nature et aux risques de la mission, en référence aux NAA 300 et 330.
- Conduire la communication avec l'équipe (instructions, supervision, revue) et avec le client (NAA 260).
- Animer une réunion de synthèse productive et formaliser les documents de fin de mission.

Déroulé pédagogique

Horaire	Durée	Séquence	Modalité	Outils mobilisés
08h30	0h15	Reprise des points du jour précédent + quizz court	Plénière	—
08h45	1h15	Le dossier permanent : contenu, mise à jour, exploitation	Exposé + cas	Outil 7
10h00	1h30	Le dossier de travail, les feuilles maîtresses et la feuille de travail (NAA 230)	Atelier de formalisation	Outils 8, 9, 10
11h30	0h30	Pause	—	—
12h00	0h00	Pause déjeuner	—	—
13h30	1h15	Programme de travail : conception, déclinaison, suivi (NAA 300)	Atelier	Outil 11
14h45	1h00	Communication avec l'équipe et supervision	Jeu de rôle	Outils 12, 13
15h45	0h45	Communication avec le client et conduite de la réunion de synthèse (NAA 260, 265)	Mise en situation	Outils 14, 15
16h30	—	Fin de journée – Quizz quotidien (15 min.)	—	—

Détail des séquences

08h30 – Reprise des points du jour précédent + quizz court (0h15)

08h45 – Le dossier permanent : contenu, mise à jour, exploitation (1h15)

Objectif spécifique : Construire un dossier permanent vivant et exploité comme socle de la mission, conforme aux exigences NAA 230.

Contenu :

- Définition et finalités : information pérenne sur l'entité auditée.
- Contenu typique : informations juridiques (statuts, registre du commerce, PV d'AG, pactes d'actionnaires), informations économiques (organisation, sites, secteurs), informations financières historiques (états financiers SCF des 3 derniers exercices), contrats clés, situation fiscale (DGI, avis d'imposition), contentieux.
- Spécificités : numéro d'identification statistique (NIS), numéro d'identification fiscale (NIF), affiliations CNAS/CASNOS.
- Mise à jour : périodicité, responsabilité, traçabilité.
- Articulation avec le dossier de travail annuel.

Mise en pratique : *Audit d'un dossier permanent existant d'une SPA : identifier les lacunes et proposer un plan de remédiation.*

10h00 – Le dossier de travail, les feuilles maîtresses et la feuille de travail (NAA 230) (1h30)

Objectif spécifique : Concevoir des documents de travail démontrant clairement les diligences accomplies, conformément à la NAA 230.

Contenu :

- Exigences de la NAA 230 « Documentation d'audit » : forme, contenu, exhaustivité.
- Architecture du dossier de travail : preuves d'audit, jugement professionnel, traçabilité.
- La feuille maîtresse par cycle, indexée à la nomenclature des comptes du SCF (arrêté du 26 juillet 2008) : reprise de la balance, indexation aux travaux, conclusion.
- La feuille de travail : objectif, étendue, méthodologie, conclusion. Règles d'or de la formalisation (un lecteur tiers doit comprendre).
- Indexation et références croisées ; conservation (durée minimale fixée par la loi 10-01 et la doctrine fiscale).
- Spécificité : exigence linguistique – les documents peuvent être en français ou en arabe, à adapter selon les exigences de l'autorité judiciaire en cas de litige.

Mise en pratique : *Rédaction d'une feuille maîtresse « Trésorerie » (comptes 51 du SCF) et d'une feuille de travail détaillant un rapprochement bancaire à partir d'une balance générale fournie.*

11h30 – Pause (0h30)

12h00 – Pause déjeuner (0h00)

13h30 – Programme de travail : conception, déclinaison, suivi (NAA 300) (1h15)

Objectif spécifique : Élaborer un programme de travail proportionné aux risques identifiés, conformément à la NAA 300.

Contenu :

- NAA 300 « Planification d'un audit d'états financiers » : exigences et bonnes pratiques.
- Liaison risques (NAA 315) / nature, étendue et calendrier des procédures (NAA 330).
- Affectation des travaux : adéquation niveau de complexité / niveau d'expérience du collaborateur.
- Outils d'audit assistés par ordinateur : logiciels métier disponibles sur le marché algérien, tableurs, ERP des clients.
- Calendrier d'audit : intérim, intérim final, post-clôture – adaptation au calendrier fiscal (dépôt liasses fiscales, déclaration G50).

Mise en pratique : Construire le programme de travail du cycle « Stocks » d'une société de négoce de pièces détachées basée à Rouïba à partir d'une analyse de risques fournie.

14h45 – Communication avec l'équipe et supervision (1h00)

Objectif spécifique : Conduire les principales ées de communication interne et la supervision des travaux.

Contenu :

- Briefing de démarrage : objectifs, calendrier, rôles, points d'attention.
- Point d'avancement : rythme, méthodologie, format.
- Revue intermédiaire et revue de dossier : niveaux de revue selon la maturité du collaborateur.
- Supervision conforme à la NAGQ 1 : revue par l'associé signataire, traces écrites.
- Gestion des équipes pluri-sites (Alger, Constantine, Oran) : enjeux et bonnes pratiques.

Mise en pratique : Jeu de rôle : un chef de mission mène la revue de dossier d'un assistant senior ; le formateur joue le rôle de l'associé responsable.

15h45 – Communication avec le client et conduite de la réunion de synthèse (NAA 260, 265) (0h45)

Objectif spécifique : Préparer et animer une réunion de synthèse efficace conformément aux NAA 260 et 265.

Contenu :

- NAA 260 « Communication avec les responsables de la gouvernance » : périmètre, contenu, formalisation.
- NAA 265 « Communication des faiblesses du contrôle interne » : lettre de recommandations.
- Ées-clés : prise de contact, kick-off, points intermédiaires, restitution.
- La réunion de synthèse : préparation (ordre du jour, livrables), animation, formalisation (compte-rendu).

- Gestion des points sensibles (anomalies, recommandations, divergences avec la direction).
- Spécificités : interaction avec l'administration fiscale et les organismes sociaux (CNAS, CASNOS).

Mise en pratique : *Mise en situation : restitution d'une réunion de synthèse devant un président-directeur général joué par le formateur.*

16h30 – Fin de journée – Quizz quotidien (15 min.) (—)

Cas pratique de synthèse – Refonte du dossier d'audit

Questions à traiter en sous-groupes (45 minutes), puis restitution collective :

- **Q1.** Identifiez les lacunes majeures du dossier au regard de la NAA 230 et hiérarchisez les actions prioritaires.
- **Q2.** Rédigez la trame d'une feuille maîtresse pour le cycle « Personnel » (comptes 63, 64 du SCF) incluant les liens vers les diligences sur les charges sociales (CNAS, CASNOS) et l'IRG.
- **Q3.** Proposez un programme de travail sur ce même cycle, adapté à une activité industrielle à forte composante salariale en Algérie.
- **Q4.** Décrivez le dispositif de supervision à mettre en place avec votre équipe (2 assistants, 1 senior) conforme à la NAGQ 1.
- **Q5.** Définissez le contenu et la périodicité de la communication formelle avec le DAF et le PDG, conformément à la NAA 260.

Points clés à retenir

- ✓ Un dossier d'audit n'est pas un archivage administratif : il doit raconter et démontrer la démarche d'audit conformément à la NAA 230.
- ✓ La formalisation conditionne la défendabilité de l'opinion en cas de contestation ou de contrôle qualité par la CNCC.
- ✓ La supervision est une obligation normative qui doit laisser une trace écrite identifiable.
- ✓ Le programme de travail est l'instrument de pilotage de la mission : il découle directement de l'évaluation des risques selon la NAA 315.
- ✓ Une réunion de synthèse bien préparée est l'occasion de valoriser la mission auprès des dirigeants et organes de gouvernance.

Références réglementaires

- NAA 230 « Documentation d'audit » – Décision n° 77 du 27 septembre 2017.
- NAA 260 « Communication avec les responsables de la gouvernance ».
- NAA 265 « Communication des faiblesses du contrôle interne ».
- NAA 300 « Planification d'un audit d'états financiers ».
- NAGQ 1 « Gestion de la qualité par les cabinets ».
- Décret exécutif n° 11-202 du 26 mai 2011 fixant les normes des rapports du commissaire aux comptes et les modalités et délais de leur transmission.

- Arrêté du 26 juillet 2008 fixant les règles d'évaluation et de comptabilisation, le contenu et la présentation des états financiers ainsi que la nomenclature et les règles de fonctionnement des comptes (nomenclature SCF).

Jour 3 – Approche par les risques et phase préliminaire (NAA 315, 320, 330)

« L'approche par les risques selon la NAA 315 : la colonne vertébrale de la mission »

Objectifs pédagogiques de la journée

À l'issue de cette journée, le stagiaire sera capable de :

- Identifier les comptes et assertions significatifs d'une entité, selon la nomenclature du SCF.
- Évaluer le risque inhérent à l'environnement et à l'activité de l'entité (NAA 315).
- Évaluer le risque lié au contrôle et concevoir une stratégie de tests adaptée.
- Synthétiser ces évaluations en un risque d'anomalies significatives (RAS) par compte/assertion conformément à la NAA 315.
- Détecter et couvrir le risque spécifique de fraude conformément à la NAA 240.
- Calculer et appliquer les seuils de signification conformément à la NAA 320.

Déroulé pédagogique détaillé

Horaire	Durée	Séquence	Modalité	Outils mobilisés
08h30	0h15	Quizz de reprise et clarifications	Plénière	—
08h45	1h00	Comptes et assertions significatifs : la « matrice fondatrice »	Exposé + cas	Outil 17
09h45	1h15	Évaluation du risque inhérent (NAA 315) : l'environnement comme source de risques	Cas pratique	Outil 18
11h00	1h00	Évaluation du risque lié au contrôle : tests de contrôle et stratégie d'audit	Exposé + atelier	Outil 19
12h00	1h30	Pause déjeuner	—	—
13h30	1h00	Du risque inhérent au risque d'anomalies significatives (RAS)	Étude de cas	Outil 20
14h30	1h15	Risque de fraude (NAA 240) : identification, scepticisme professionnel, procédures spécifiques	Cas + débat	Outil 21
15h45	0h45	Calcul des seuils (NAA 320) : signification, planification, investigation	Atelier chiffré	Outil 22
16h30	—	Fin de journée – Quizz quotidien (15 min.)	—	—

Détail des séquences

08h30 – Quizz de reprise et clarifications (0h15)

08h45 – Comptes et assertions significatifs : la « matrice fondatrice » (1h00)

Objectif spécifique : Construire la matrice comptes × assertions qui structurera l'ensemble de la mission.

Contenu :

- Les 7 assertions retenues par la NAA 315 : exhaustivité, existence/réalité, mesure, séparation des exercices, droits & obligations, présentation, évaluation.
- Approche quantitative (seuils) et qualitative (sensibilité, volumes, complexité).
- Cycles, processus, comptes : nomenclature à 7 classes du SCF (1-Capitaux, 2-Immobilisations, 3-Stocks, 4-Tiers, 5-Financiers, 6-Charges, 7-Produits).
- Spécificités : impact du contrôle des changes et de la réglementation sur les transactions internationales.

Mise en pratique : Construction de la matrice comptes/assertions d'une PME industrielle de Tizi-Ouzou à partir d'une balance fournie.

09h45 – Évaluation du risque inhérent (NAA 315) : l'environnement comme source de risques (1h15)

Objectif spécifique : Hiérarchiser les risques inhérents pour cibler les travaux.

Contenu :

- NAA 315 « Identification et évaluation des risques d'anomalies significatives » : exigences détaillées.
- Identification : secteur d'activité, environnement réglementaire, activité, gouvernance, IT, fraude.
- Évaluation : probabilité × impact ; classification faible / élevé / significatif.
- Sources d'information : entretiens direction, revue analytique préliminaire, PV d'AG, rapports d'activité, presse économique.
- Cas particuliers des risques sectoriels en Algérie : hydrocarbures (impact des cours mondiaux), agroalimentaire (subventions et prix régulés), import-export (loi de finances et restrictions à l'importation), BTP (paiements publics).
- Risques liés au contrôle des changes (Banque d'Algérie) : transactions intracommunautaires, financement extérieur.

Mise en pratique : Cartographie des risques inhérents d'une société d'import-export agroalimentaire en croissance, exposée aux restrictions à l'importation et aux contrôles douaniers.

11h00 – Évaluation du risque lié au contrôle : tests de contrôle et stratégie d'audit (1h00)

Objectif spécifique : Déterminer dans quels cas privilégier une approche par les contrôles vs. substantive.

Contenu :

- Approche par les contrôles vs. approche substantive : critères de choix.
- Test de cheminement (walk-through) : objectifs et limites.
- Sélection des contrôles clés ; tailles d'échantillons (journalier 25, hebdo 5, mensuel 2, trimestriel 2, annuel 1, applicatif 1).
- Conclusion sur le risque de contrôle : élevé, moyen, faible.
- Traitement des défaillances détectées (extension à 40 puis 60 pour un contrôle journalier).
- Contexte algérien : importance du contrôle interne dans les EPE (Entreprises Publiques Économiques) et niveau souvent variable dans le secteur privé.

Mise en pratique : *Décision argumentée : pour un processus « ventes » dans une société de distribution agroalimentaire à Alger, faut-il tester les contrôles ?*

12h00 – Pause déjeuner (1h30)

13h30 – Du risque inhérent au risque d'anomalies significatives (RAS) (1h00)

Objectif spécifique : Synthétiser RI × RC pour aboutir au RAS par compte/assertion et déterminer les procédures d'audit conformément à la NAA 330.

Contenu :

- Formule : $RAS = f(RI, RC)$. Approches qualitatives et matricielles.
- Lien RAS → nature, étendue et calendrier des contrôles substantifs (NAA 330).
- Documentation du raisonnement (NAA 315 et NAA 230).

Mise en pratique : *Compléter une matrice de RAS sur 5 cycles et déduire les procédures à mettre en œuvre.*

14h30 – Risque de fraude (NAA 240) : identification, scepticisme professionnel, procédures spécifiques (1h15)

Objectif spécifique : Intégrer la dimension fraude dans l'approche par les risques et concevoir des procédures dédiées conformément à la NAA 240.

Contenu :

- NAA 240 « Les responsabilités de l'auditeur concernant les fraudes lors d'un audit d'états financiers ».
- Le « triangle de la fraude » (Cressey) : pression, opportunité, rationalisation.
- Catégories : manipulation comptable (reconnaissance du CA, provisions, cut-off, opérations de fin de période) vs. détournement d'actifs.
- Procédures obligatoires : revue des écritures d'inventaire, journal entries testing, biais de la direction sur les estimations.
- Entretiens avec la direction, les organes de gouvernance, d'autres collaborateurs.
- Communication des soupçons : déclaration de soupçon à la CTRF (loi 05-01 modifiée), information au procureur en cas de crimes financiers (loi 10-01 levée du secret professionnel).

- Articulation avec la lutte contre la corruption (loi n° 06-01 du 20 février 2006 modifiée).

Mise en pratique : Analyse de 3 signaux faibles tirés de dossiers réels anonymisés (manipulation du chiffre d'affaires, fausses factures, transactions inhabituelles avec parties liées) ; rédaction de procédures complémentaires.

15h45 – Calcul des seuils (NAA 320) : signification, planification, investigation (0h45)

Objectif spécifique : Calculer et utiliser les seuils tout au long de la mission conformément à la NAA 320.

Contenu :

- NAA 320 « Caractère significatif lors de la planification et de la réalisation d'un audit ».
- Seuil de signification : 1 à 5 % du résultat avant impôt, 0,5 à 2 % du CA, 1 à 5 % des capitaux propres ; choix de la base adaptée au contexte algérien.
- Seuils spécifiques (operating effect, classes de transactions sensibles).
- Seuil de planification : ~75 % du seuil de signification (judgment professionnel).
- Seuil d'investigation : ~5 % du seuil de planification, ajustement pour les comptes à forte sensibilité.
- Révision des seuils en cours de mission.
- Mention des seuils en dinars algériens (DA) et conversion éventuelle pour comptes consolidés en devises.

Mise en pratique : Calcul des seuils sur 3 cas : (1) PME stable, (2) ETI industrielle en pertes, (3) holding patrimoniale familiale.

16h30 – Fin de journée – Quizz quotidien (15 min.) (—)

Cas pratique de synthèse – SPA NUMÉRIQUE-DZ – Plan d'audit préliminaire selon NAA 315

Questions à traiter en sous-groupes (45 minutes), puis restitution collective :

- **Q1.** Établissez la matrice des comptes et assertions significatifs en référence à la nomenclature SCF, en justifiant les choix.
- **Q2.** Identifiez 5 à 7 risques inhérents majeurs au sens de la NAA 315 et qualifiez-les (probabilité, impact). Précisez les risques liés au contrôle des changes et à la transformation numérique.
- **Q3.** Identifiez les principaux facteurs de risque de fraude (NAA 240) et les procédures d'audit spécifiques à mettre en œuvre.
- **Q4.** Calculez le seuil de signification, le seuil de planification et le seuil d'investigation en dinars algériens, en justifiant la base retenue (NAA 320).
- **Q5.** Définissez la stratégie d'audit (approche par les contrôles ou substantive) pour les 3 cycles majeurs (NAA 330).

Points clés à retenir

- ✓ L'approche par les risques selon la NAA 315 n'est pas un formalisme : c'est l'outil qui permet de cibler les travaux là où ils créent de la valeur.

- ✓ Le risque inhérent doit s'évaluer avant toute prise en compte du contrôle interne.
- ✓ Le risque de fraude (NAA 240) doit toujours être évalué et tracé, même quand l'auditeur conclut à son absence.
- ✓ Le seuil de signification (NAA 320) doit refléter ce qu'un utilisateur raisonnable des états financiers pourrait considérer comme déterminant.
- ✓ Les seuils ne sont pas figés : ils peuvent être révisés au cours de la mission en cas d'évolution significative.

Références réglementaires

- NAA 315 « Identification et évaluation des risques d'anomalies significatives par la connaissance de l'entité et de son environnement ».
- NAA 320 « Caractère significatif lors de la planification et de la réalisation d'un audit ».
- NAA 330 « Réponses de l'auditeur aux risques évalués ».
- NAA 240 « Les responsabilités de l'auditeur concernant les fraudes lors d'un audit d'états financiers ».
- NAA 450 « Évaluation des anomalies relevées lors de l'audit ».
- Loi n° 06-01 du 20 février 2006 relative à la prévention et à la lutte contre la corruption, modifiée et complétée.
- Règlement de la Banque d'Algérie relatif au contrôle des changes (en vigueur).
- Cressey D., Other People's Money, 1953 (fondement théorique du triangle de la fraude).

Jour 4 – Techniques d'audit fondamentales (NAA 500, 505, 520, 530)

« Les outils qui font la robustesse de l'audit : sondage, circularisation, cut-off, analyse de données »

Objectifs pédagogiques de la journée

À l'issue de cette journée, le stagiaire sera capable de :

- Mettre en œuvre les techniques d'audit substantif les plus fréquentes conformément à la NAA 500.
- Construire un échantillon statistiquement défendable conformément à la NAA 530.
- Maîtriser la circularisation (clients, fournisseurs, banques, avocats) conformément à la NAA 505.
- Réaliser un test de cut-off cohérent avec le fait générateur des transactions selon le SCF.
- Utiliser l'analyse de données pour gagner en efficacité et en couverture.
- Appréhender l'environnement IT et utiliser les travaux d'autres professionnels (NAA 610, 620).

Déroulé pédagogique détaillé

Horaire	Durée	Séquence	Modalité	Outils mobilisés
08h30	0h15	Quizz de reprise et synthèse du jour 3	Plénière	—
08h45	1h00	Outils de base : tableau de passage, rapprochements, vérifications arithmétiques	Exposé + cas	Outils 23, 24, 25
09h45	0h45	Validation des quantités physiques et inventaires	Cas terrain	Outil 26
10h30	1h00	Tests de cut-off : maîtriser le fait générateur selon le SCF	Atelier	Outil 27
11h30	0h30	Pause	—	—
12h00	1h30	Pause déjeuner	—	—
13h30	1h30	La circularisation (NAA 505) : un instrument à fort niveau de preuve	Exposé + atelier	Outil 28
15h00	0h30	Revue subséquente des décaissements et tests de perte de valeur	Cas	Outils 29, 30
15h30	0h30	Techniques de sondage en audit (NAA 530)	Atelier chiffré	Outil 31
16h00	0h30	Analyse de données, IT et travaux d'autres professionnels (NAA 610, 620, 580)	Démonstration	Outils 32, 33, 34, 35
16h30	—	Fin de journée – Quizz quotidien (15 min.)	—	—

Détail des séquences

08h30 – Quizz de reprise et synthèse du jour 3 (0h15)

08h45 – Outils de base : tableau de passage, rapprochements, vérifications arithmétiques (1h00)

Objectif spécifique : Maîtriser les techniques de réconciliation indispensables (NAA 500).

Contenu :

- NAA 500 « Éléments probants » : caractère suffisant et approprié des éléments collectés.
- Tableau de passage : structure, points de pivot (ouverture, mouvements, clôture).
- Rapprochements : balance générale / balance auxiliaire / extra-comptable / états financiers SCF publiés.
- Vérifications arithmétiques : pourquoi tracer ces tests apparemment simples.
- Spécificité : rapprochement entre comptabilité, déclarations fiscales (liasse fiscale, G50), déclarations sociales (CNAS, CASNOS).

Mise en pratique : *Réconcilier la balance auxiliaire fournisseurs (compte 401) avec la balance générale d'une SARL; identifier les écarts.*

09h45 – Validation des quantités physiques et inventaires (0h45)

Objectif spécifique : Préparer et conduire une assistance à inventaire physique conformément à la NAA 501.

Contenu :

- NAA 501 « Éléments probants – considérations spécifiques sur des éléments sélectionnés » : présence à l'inventaire physique des stocks.
- Avant : prise de connaissance de la procédure, identification des sites, préparation de la sélection.
- Pendant : tests de comptage (du sol au stock, du stock au sol), observations de procédure.
- Après : exploitation des feuilles d'inventaire, suivi des ajustements.
- Cas spécifiques en Algérie : stocks chez tiers (consignations), stocks en transit (problématique des dédouanements), stocks soumis à régulation administrative.

10h30 – Tests de cut-off : maîtriser le fait générateur selon le SCF (1h00)

Objectif spécifique : Conduire un test de cut-off achats et ventes proprement formalisé.

Contenu :

- Principe : date de comptabilisation vs. date du fait générateur (livraison, prestation, transfert de propriété).
- Cas particuliers : Incoterms, prestations à exécution étalée, transports longue distance (importations à dédouaner).
- Écritures de régularisation selon le SCF : factures non parvenues (compte 408), factures à établir (compte 418), charges constatées d'avance (compte 486), produits constatés d'avance (compte 487).
- Construction de l'échantillon (seuil d'investigation, période testée).
- Spécificité : impact des dédouanements et de la TVA à l'importation sur le cut-off.

Mise en pratique : *Réalisation d'un test de cut-off achats sur les mois de décembre N et janvier N+1 dans une société de négoce d'Alger important des matières premières.*

11h30 – Pause (0h30)

12h00 – Pause déjeuner (1h30)

13h30 – La circularisation (NAA 505) : un instrument à fort niveau de preuve (1h30)

Objectif spécifique : Concevoir et exploiter une circularisation client, fournisseur, banque, avocat conformément à la NAA 505.

Contenu :

- NAA 505 « Confirmations externes » : procédure obligatoire pour les soldes bancaires, créances clients, dettes fournisseurs, litiges chez les avocats.
- Circularisation fermée (clients) vs. ouverte (fournisseurs).
- Sélection (balance auxiliaire SCF, seuils), envoi (auditeur, pas la société), suivi, relances.
- Exploitation : rapprochement, identification et traitement des écarts.
- Travaux alternatifs en cas de non-réponse : cut-off, revue subséquente des décaissements.
- Particularité : la circularisation bancaire est primordiale dans un contexte où le contrôle des changes impose une rigueur particulière sur les soldes et opérations en devises.
- Difficultés pratiques : taux de réponse, délais postaux, alternatives numériques émergentes.

Mise en pratique : *Construction d'une circularisation fournisseur (sélection, courrier, exploitation des 4 réponses fournies).*

15h00 – Revue subséquente des décaissements et tests de perte de valeur (0h30)

Objectif spécifique : Identifier les passifs non comptabilisés et apprécier les pertes de valeur d'actifs.

Contenu :

- Revue subséquente : objectif (exhaustivité), période, sélection.
- NAA 560 « Événements postérieurs à la clôture » : événements ajustables vs. non ajustables.
- Test de perte de valeur : indicateurs, démarche DCF, revue des hypothèses, analyse de sensibilité.

15h30 – Techniques de sondage en audit (NAA 530) (0h30)

Objectif spécifique : Construire un échantillon défendable et exploiter les résultats conformément à la NAA 530.

Contenu :

- NAA 530 « Sondage en audit » : exigences et bonnes pratiques.
- Méthodes : sondage aléatoire, MUS (Monetary Unit Sampling), sélection des éléments clés.
- Détermination de la taille : seuil de tolérance, taux d'erreur attendu, niveau de confiance.
- Projection des erreurs et conclusion.

Mise en pratique : *Calcul d'un échantillon MUS sur un cas de validation des achats d'une société.*

16h00 – Analyse de données, IT et travaux d'autres professionnels (NAA 610, 620, 580) (0h30)

Objectif spécifique : Comprendre l'apport des outils d'analyse de données et l'utilisation des travaux d'autres professionnels.

Contenu :

- Du sondage à l'exhaustivité : tests sur 100 % des transactions.
- Cas d'usage : journal entries testing (procédure obligatoire NAA 240), analyse des transactions à risque, validation des amortissements.
- Outils du marché disponibles en Algérie (Excel avancé, IDEA, ACL, et solutions ERP intégrées).
- NAA 610 « Utilisation des travaux des auditeurs internes » : critères, périmètre, formalisation.
- NAA 620 « Utilisation des travaux d'experts désignés par l'auditeur » : actuaire, immobilier, fiscaliste.
- NAA 580 « Déclarations écrites » : lettre d'affirmation, contenu, signature, datation.

16h30 – Fin de journée – Quizz quotidien (15 min.)

Cas pratique de synthèse – SARL-NÉGOCE – Mise en œuvre des techniques d'audit

Questions à traiter en sous-groupes (45 minutes), puis restitution collective :

- **Q1.** Pour le cycle « Achats / Fournisseurs », proposez le mix de techniques d'audit à mettre en œuvre (cut-off, circularisation, revue subséquente, analyse de données, tests de détail) avec justification au regard des NAA applicables.
- **Q2.** Construisez l'échantillon de la circularisation fournisseurs (NAA 505) et rédigez le courrier-type en français.
- **Q3.** Décrivez le test de cut-off achats que vous mettrez en œuvre (période, sélection, justificatifs demandés), en tenant compte des dédouanements.
- **Q4.** Vous obtenez 4 réponses de circularisation sur 6 envoyées : 2 sans écart, 1 avec un écart positif de 380 K DA, 1 avec un écart négatif de 195 K DA. Décrivez votre démarche d'exploitation.
- **Q5.** Quels tests de data analytics complémentaires recommanderiez-vous pour couvrir les 800 références produits sur l'année ?

Points clés à retenir

- ✓ Aucune technique n'apporte par elle-même 100 % d'assurance : c'est la combinaison qui produit la conviction (NAA 500).
- ✓ La circularisation (NAA 505) a une force probante élevée parce que l'information vient d'un tiers indépendant.
- ✓ Le cut-off repose sur le fait générateur, pas sur la date de facture : c'est l'erreur classique du débutant.
- ✓ L'analyse de données ne remplace pas le jugement professionnel : elle l'éclaire en élargissant la couverture.
- ✓ La lettre d'affirmation (NAA 580) est un complément, jamais un substitut, aux preuves d'audit collectées.

Références réglementaires

- NAA 500 « Éléments probants ».
- NAA 501 « Éléments probants – considérations spécifiques sur des éléments sélectionnés ».
- NAA 505 « Confirmations externes » (décision n° 002 du 4 février 2016).
- NAA 510 « Missions initiales d'audit – Soldes d'ouverture ».
- NAA 520 « Procédures analytiques ».
- NAA 530 « Sondage en audit » (décision n° 77 du 27 septembre 2017).
- NAA 560 « Événements postérieurs à la clôture ».
- NAA 580 « Déclarations écrites ».
- NAA 610 « Utilisation des travaux des auditeurs internes ».
- NAA 620 « Utilisation des travaux d'experts désignés par l'auditeur ».
- Règlement n° 07-01 du 3 février 2007 relatif aux règles applicables aux transactions courantes avec l'étranger.

Jour 5 – Audit des comptes d'actif selon le SCF

« Immobilisations, stocks, créances, trésorerie : maîtriser les démarches par cycle dans le cadre du SCF »

Objectifs pédagogiques de la journée

À l'issue de cette journée, le stagiaire sera capable de :

- Conduire la démarche d'audit complète sur chacun des cycles d'actif selon le SCF.
- Maîtriser les spécificités des frais de R&D et des immobilisations financières en cadre SCF.
- Auditer les stocks dans leurs trois dimensions (quantités, valorisation, dépréciation).
- Apprécier la valeur recouvrable des créances clients et les autres créances à risque.
- Sécuriser l'audit de la trésorerie et des comptes de régularisation.

Déroulé pédagogique détaillé

Horaire	Durée	Séquence	Modalité	Outils mobilisés
08h30	0h15	Quizz de reprise et synthèse du jour 4	Plénière	—
08h45	1h15	Audit des immobilisations incorporelles (compte 20 SCF) : hors R&D et R&D capitalisée	Cas pratique	Outils 36, 37
10h00	1h00	Audit des immobilisations corporelles (compte 21 SCF)	Atelier	Outil 38
11h00	0h45	Audit des immobilisations financières (compte 26)	Exposé + cas	Outil 39
11h45	0h15	Pause	—	—
12h00	1h30	Pause déjeuner	—	—
13h30	1h30	Audit des stocks (compte 3 SCF) : quantités, valorisation, dépréciation	Triple cas pratique	Outils 40, 41, 42
15h00	0h45	Audit des créances clients (compte 41) et des autres créances	Cas pratique	Outils 43, 44
15h45	0h30	Audit de la trésorerie (classe 5)	Cas	Outil 45
16h15	0h15	Écarts de conversion et comptes de régularisation	Exposé	Outils 46, 47
16h30	—	Fin de journée – Quizz quotidien (15 min.)	—	—

Détail des séquences

08h30 – Quizz de reprise et synthèse du jour 4 (0h15)

08h45 – Audit des immobilisations incorporelles (compte 20 SCF) : hors R&D et R&D capitalisée (1h15)

Objectif spécifique : Valider la qualification, la valorisation et la dépréciation des actifs incorporels selon le SCF.

Contenu :

- Le compte 20 du SCF : décomposition (logiciels, brevets, marques, fonds commercial, droit au bail, frais de développement).
- Hors R&D : tests d'existence, démarche d'évaluation, dépréciation.
- Frais de R&D : critères de capitalisation issus de l'arrêté du 26 juillet 2008 (largement inspirés d'IAS 38) : faisabilité technique, intention, capacité à utiliser, avantages économiques futurs, ressources disponibles, évaluation fiable.
- Traitement comptable : capitalisation en compte 203, amortissement, dépréciation.
- Points d'attention : business plan, suivi analytique des coûts, durée d'amortissement, indicateurs de perte de valeur.

Mise en pratique : *Cas d'une start-up du secteur des biotechnologies à Sidi Abdellah : faut-il capitaliser les frais de développement engagés sur le projet « ALPHA-DZ » ?*

10h00 – Audit des immobilisations corporelles (compte 21 SCF) (1h00)

Objectif spécifique : Maîtriser la démarche standard applicable à toutes les structures.

Contenu :

- Le compte 21 du SCF : décomposition (terrains, constructions, installations techniques, matériel et outillage, autres immobilisations corporelles).
- Trois questions structurantes : existence/valeur brute, amortissements, valeur nette.
- Tableau de passage des valeurs brutes et des amortissements (compte 28).
- Revue critique du compte 615 (charges d'entretien et réparations) pour détecter les immobilisations en charges.
- Cas particuliers : immobilisations en cours (compte 23), production immobilisée (compte 72), immobilisations chez tiers.
- Spécificité : option de réévaluation des immobilisations prévue par l'article 37 de la loi 07-11 et son impact fiscal.

Mise en pratique : *Analyse du tableau de passage d'une SPA industrielle d'El Eulma : identification des points d'attention et travaux à mener.*

11h00 – Audit des immobilisations financières (compte 26) (0h45)

Objectif spécifique : Concilier rapprochement de pièces et techniques d'évaluation.

Contenu :

- Composition selon le SCF : titres de participation (261), titres immobilisés (271-273), prêts (274-276), dépôts et cautionnements (275).
- Existence : titres de propriété, contrats, relevés bancaires, attestations COSOB pour les valeurs cotées.
- Évaluation : derniers comptes, cours de Bourse (Algérie : Bourse d'Alger - SGBV), DCF, multiples ; revue critique des hypothèses.
- Dépréciation : indicateurs (résultat, cash-flows, situation nette), méthode, traçabilité.
- Cas des participations dans des entreprises publiques économiques (EPE).

11h45 – Pause (0h15)

12h00 – Pause déjeuner (1h30)

13h30 – Audit des stocks (compte 3 SCF) : quantités, valorisation, dépréciation (1h30)

Objectif spécifique : Couvrir les trois dimensions de l'audit des stocks.

Contenu :

- La classe 3 du SCF : matières premières (compte 31), autres approvisionnements (32), encours de production (33-34), stocks de produits (35), marchandises (37).
- Quantités : assistance à inventaire physique (NAA 501), tests de comptage, suivi des écarts.
- Valorisation : méthodes admises par le SCF (FIFO, CMUP – le LIFO est interdit), validation des coûts unitaires, traitement des frais accessoires, exclusion des frais financiers et de stockage (sauf cas particuliers).
- Dépréciation (compte 39) : rotation, ancienneté, contestation marché, valeur de revente ; lien avec la stratégie commerciale.
- Cas spécifiques : encours de production, stocks en consignation, production immobilisée.
- Spécificités : impact des restrictions à l'importation sur les stocks (loi de finances), stocks soumis à régulation des prix (produits subventionnés).

Mise en pratique : *Trois mini-cas successifs : (1) test de comptage avec écarts à traiter dans une cimenterie privée, (2) revue du calcul du coût standard d'une référence dans une société agroalimentaire de Sétif, (3) appréciation d'une provision pour dépréciation des stocks à faible rotation.*

15h00 – Audit des créances clients (compte 41) et des autres créances (0h45)

Objectif spécifique : Apprécier l'existence et la valeur recouvrable des créances.

Contenu :

- Démarche : circularisation (NAA 505), balance âgée, revue subséquente des encaissements, dépréciation (compte 49).
- Cas des créances détenues sur les administrations publiques en Algérie (CET, marchés publics) – problématique des délais de paiement.

- Avoirs à émettre, produits à recevoir.
- Autres créances : avances et acomptes (compte 409), débiteurs divers (462), comptes courants associés (455).

Mise en pratique : *Évaluation de la dépréciation à constater sur un portefeuille de créances échues.*

15h45 – Audit de la trésorerie (classe 5) (0h30)

Objectif spécifique : Sécuriser l'audit d'un poste à fort risque de fraude.

Contenu :

- Rapprochement bancaire : éléments en suspens, anciennes lignes, retournements.
- Circularisation bancaire (NAA 505) : engagements, gages, sûretés, comptes en devises soumis au contrôle de la Banque d'Algérie.
- VMP (compte 50) : nature, valorisation, dépréciation.
- Caisse (compte 53) : limites de la matérialité, focus sur les contrôles internes. Vigilance accrue dans les secteurs à forte intensité d'espèces (commerce de détail, services).
- Comptes en devises (compte 52) : conversion à la clôture, écarts de change.

16h15 – Écarts de conversion et comptes de régularisation (0h15)

Objectif spécifique : Traiter les postes techniques de fin de bilan.

Contenu :

- Écarts de conversion : compte 476 (actif) et 477 (passif), provision pour perte de change.
- Charges et produits constatés d'avance (486, 487), charges à répartir.
- Articulation avec les tests de cut-off (jour 4).
- Importance dans le contexte algérien : volatilité du dinar et politique de change.

16h30 – Fin de journée – Quizz quotidien (15 min.)

Cas pratique de synthèse – SPA – Audit des cycles d'actif

Questions à traiter en sous-groupes (45 minutes), puis restitution collective :

- **Q1.** Pour les frais de développement capitalisés de 220 M DA : décrivez les diligences à mettre en œuvre pour valider chacun des 6 critères de capitalisation selon le SCF (arrêté du 26 juillet 2008).
- **Q2.** Pour les titres de la filiale en difficulté à Constantine : indiquez la méthode d'évaluation à privilégier et les points d'attention sur les hypothèses.
- **Q3.** Pour les stocks (importés) : proposez le plan d'audit pour les trois dimensions (quantités, valorisation, dépréciation), en tenant compte des contraintes liées à la domiciliation bancaire et au contrôle des changes.
- **Q4.** Pour les créances en contentieux et celles sur le secteur public : précisez les diligences à conduire, notamment vis-à-vis des avocats (NAA 505) et l'appréciation des dépréciations.
- **Q5.** Pour la trésorerie : organisez la circularisation bancaire (en français/arabe selon les banques) et les contrôles complémentaires sur les comptes en devises.

Points clés à retenir

Références réglementaires

- Loi n° 07-11 du 25 novembre 2007 portant Système Comptable Financier.
- Arrêté du 26 juillet 2008 fixant les règles d'évaluation et de comptabilisation, le contenu et la présentation des états financiers ainsi que la nomenclature et les règles de fonctionnement des comptes.
- Décret exécutif n° 08-156 du 26 mai 2008 portant application des dispositions de la loi 07-11.
- Décret exécutif n° 09-110 du 7 avril 2009 fixant les conditions et modalités de tenue de la comptabilité au moyen de systèmes informatiques.
- Normes IAS/IFRS de référence : IAS 38 (incorporelles), IAS 16 (corporelles), IAS 36 (dépréciation), IAS 2 (stocks), IAS 21 (effets variations cours des monnaies étrangères).
- Avis du Conseil National de la Comptabilité (CNC) sur l'application du SCF.

Jour 6 – Audit des comptes de passif, procédures analytiques et continuité

« Du bilan au compte de résultat : prendre de la hauteur pour conclure (NAA 520, 570) »

Objectifs pédagogiques de la journée

À l'issue de cette journée, le stagiaire sera capable de :

- Auditer les capitaux propres et les opérations sur capital selon le SCF.
- Apprécier les provisions pour risques et charges, y compris les engagements de retraite.
- Valider l'exhaustivité des dettes (financières, fournisseurs, fiscales et sociales).
- Mettre en œuvre la démarche TVA (rapprochement, positions bilancielle) selon la fiscalité.
- Conduire la revue analytique selon la NAA 520 sur le bilan, le compte de résultat et le tableau de flux.
- Apprécier la continuité d'exploitation selon la NAA 570 et déclencher, le cas échéant, la procédure d'alerte (article 715 bis 11 et 715 bis 20 du Code de commerce).

Déroulé pédagogique

Horaire	Durée	Séquence	Modalité	Outils mobilisés
08h30	0h15	Quizz de reprise et synthèse du jour 5	Plénière	—
08h45	0h45	Audit des capitaux propres (compte 10 SCF)	Cas	Outil 48
09h30	1h00	Provisions pour risques et charges (compte 15 SCF)	Cas	Outil 49
10h30	0h45	Engagements de retraite et indemnités de départ (IDR)	Exposé technique	Outil 50
11h15	0h45	Dettes financières (compte 16 SCF)	Cas	Outil 51
12h00	1h30	Pause déjeuner	—	—
13h30	0h45	Comptes fournisseurs (compte 40 SCF)	Cas	Outil 52
14h15	1h15	Dettes fiscales, sociales et TVA (comptes 42, 43, 44 SCF)	Atelier	Outils 53, 54
15h30	0h45	Procédures analytiques (NAA 520) : bilan, compte de résultat, tableau de flux	Cas	Outils 55, 56, 57
16h15	0h15	Continuité d'exploitation (NAA 570) et procédure d'alerte	Cas + débat	Outils 58, 59

16h30	—	Fin de journée – Quizz quotidien (15 min.) + introduction au cas final	—	—
-------	---	--	---	---

Détail des séquences

08h30 – Quizz de reprise et synthèse du jour 5 (0h15)

08h45 – Audit des capitaux propres (compte 10 SCF) (0h45)

Objectif spécifique : Valider les variations de capitaux propres et leur traduction comptable.

Contenu :

- Le compte 10 du SCF : capital (101), primes (104), écarts (105), réserves (106), report à nouveau (11), résultat (12).
- Tableau de variation des capitaux propres (TVCP).
- Opérations sur capital : augmentations, réductions, distribution de dividendes.
- Affectation du résultat, réserves légale et statutaire, réserves spéciales (notamment la réserve de réévaluation – cas particulier).
- Conformité avec les PV d'AGO/AGE et les statuts.
- Article 715 bis 20 du Code de commerce : capitaux propres devenus inférieurs au quart du capital social.

09h30 – Provisions pour risques et charges (compte 15 SCF) (1h00)

Objectif spécifique : Apprécier la qualification d'une provision et son montant.

Contenu :

- Critères SCF (largement inspirés d'IAS 37) : obligation actuelle, sortie probable, montant fiable.
- Cas typiques : litiges (compte 1511), garanties (compte 1512), restructurations (1514), contrats déficitaires.
- Diligences : revue des litiges avec les conseils juridiques, analyse des PV, démarche analytique sur les comptes 681.
- Spécificités : litiges fiscaux (, TVA, IBS, IRG), contentieux sociaux (CNAS, CASNOS, prud'homaux).

Mise en pratique : *Évaluation de 3 provisions : litige social, garantie commerciale, redressement fiscal contesté.*

10h30 – Engagements de retraite et indemnités de départ (IDR) (0h45)

Objectif spécifique : Comprendre la démarche d'audit d'une estimation actuarielle dans le contexte algérien.

Contenu :

- Méthode actuarielle : projection des engagements, hypothèses (rotation, taux d'actualisation, augmentation des salaires).
- SCF (option de comptabilisation) / IFRS (IAS 19 - obligation).
- Spécificités : indemnité de départ en retraite prévue par la convention collective ou les statuts ; régime CNAS.
- Revue des hypothèses : cohérence sectorielle, références de marché algérien.
- Recours à un actuaire (NAA 620) : profession encore peu développée en Algérie, alternatives.

11h15 – Dettes financières (compte 16 SCF) (0h45)

Objectif spécifique : Valider l'exhaustivité des dettes financières et les engagements hors bilan.

Contenu :

- Décomposition selon le SCF : emprunts auprès des établissements de crédit (164), emprunts obligataires (161), dettes rattachées à des participations (167), comptes courants (168).
- Confirmation bancaire (NAA 505) et exploitation (covenants, sûretés, gages).
- Charges d'intérêts (compte 661) : cohérence avec l'encours moyen et les taux.
- Lien avec la continuité d'exploitation (NAA 570) pour les sociétés en tension financière.
- Spécificités : financements bancaires en dinars vs. financements bancaires en devises, contrôle de la Banque d'Algérie.

12h00 – Pause déjeuner (1h30)

13h30 – Comptes fournisseurs (compte 40 SCF) (0h45)

Objectif spécifique : Combiner les techniques pour valider l'exhaustivité.

Contenu :

- Compte 401 (fournisseurs), 403 (effets à payer), 408 (factures non parvenues), 409 (avances et acomptes).
- Combinaison : balance auxiliaire, circularisation (NAA 505), cut-off, revue subséquente des décaissements.
- Revue analytique : délais de paiement, ancienneté, taux de marge.
- Couverture du risque de fraude (NAA 240) : factures fictives, manipulation du cut-off, fausse facturation.
- Distinction objectif (exhaustivité) vs. réflexe du débutant (existence).
- Spécificité : encadrement des paiements en espèces, obligation d'utiliser les moyens de paiement scripturaux au-delà de certains seuils.

14h15 – Dettes fiscales, sociales et TVA (comptes 42, 43, 44 SCF) (1h15)

Objectif spécifique : Maîtriser la complexité fiscale et sociale.

Contenu :

- Dettes fiscales : IBS (Impôt sur les Bénéfices des Sociétés), (Taxe sur l'Activité Professionnelle), IRG (Impôt sur le Revenu Global), taxes diverses ; veille technique indispensable (loi de finances annuelle).
- Dettes sociales : rapprochement avec la déclaration annuelle des salaires et la DAS, charges CNAS (sécurité sociale salariés), CASNOS (assurance sociale non-salariés), masse salariale.
- Suivi des contrôles fiscaux et sociaux : avis de vérification, propositions de rectification, contentieux.
- TVA (compte 445) : rapprochement entre comptabilité et déclarations mensuelles (G50, G50 ter), positions bilancielle (TVA sur FNP/FAE), précompte de TVA, retenues à la source.
- Spécificités : (taxe assise sur le chiffre d'affaires, particularité), impôt forfaitaire unique (IFU) pour certaines structures.

Mise en pratique : *Construction d'un rapprochement de TVA collectée sur un cas (SARL de services) et identification de 2 écarts à investiguer.*

15h30 – Procédures analytiques (NAA 520) : bilan, compte de résultat, tableau de flux (0h45)

Objectif spécifique : Prendre de la hauteur pour identifier les zones de risque non détectées par les tests de détail conformément à la NAA 520.

Contenu :

- NAA 520 « Procédures analytiques » : exigences et bonnes pratiques.
- Revue analytique du bilan : ratios de structure, évolution, anomalies.
- Revue analytique du compte de résultat : marges, charges proportionnelles, fixes, anomalies.
- Revue analytique du tableau de flux de trésorerie (état exigé par le SCF) : CAF, BFR, financements, lien avec la continuité.
- Définition d'attentes ex ante puis comparaison avec les réalisations.

Mise en pratique : *Revue analytique des comptes d'une PME en croissance à Boumerdès : identification de 3 anomalies à investiguer.*

16h15 – Continuité d'exploitation (NAA 570) et procédure d'alerte (0h15)

Objectif spécifique : Maîtriser l'appréciation de la continuité (NAA 570) et le déclenchement de l'alerte (article 715 bis 11 et 715 bis 20 du Code de commerce).

Contenu :

- NAA 570 « Continuité d'exploitation » : indicateurs financiers, opérationnels, autres.
- Démarche : revue du budget de trésorerie, négociations en cours, lettres de soutien.
- Conclusions possibles : continuité acquise, continuité avec incertitude significative à mentionner, remise en cause de la continuité.
- Procédure d'alerte en Algérie : article 715 bis 11 du Code de commerce (faits de nature à compromettre la continuité), article 715 bis 20 (capitaux propres inférieurs au quart du capital social). Communication aux dirigeants, à l'AG, au tribunal de commerce.
- Articulation avec la loi 10-01 et le rôle du CAC dans la prévention.

16h30 – Fin de journée – Quizz quotidien (15 min.) + introduction au cas final (—)

Cas pratique de synthèse – SPA DISTRIBUTION – Audit de fin d'exercice et continuité

Questions à traiter en sous-groupes (45 minutes), puis restitution collective :

- **Q1.** Élaborez la revue analytique du compte de résultat et du bilan (NAA 520) : quelles sont les 5 zones de risque prioritaires ?
- **Q2.** Pour les capitaux propres devenus inférieurs au quart du capital social : quelles sont les obligations légales pesant sur la société au sens de l'article 715 bis 20 du Code de commerce et quelles diligences le CAC doit-il conduire ?
- **Q3.** Pour les dettes financières avec covenants rompus : décrivez les diligences spécifiques et l'impact sur la présentation des comptes selon le SCF (court terme vs. long terme).
- **Q4.** Pour la continuité d'exploitation (NAA 570) : conduisez l'analyse, proposez les diligences complémentaires et anticipez la conclusion du CAC.
- **Q5.** Au regard de l'ensemble des éléments : faut-il déclencher la procédure d'alerte au sens de l'article 715 bis 11 du Code de commerce ? Si oui, dans quelles conditions et selon quel calendrier ?

Points clés à retenir

- ✓ L'exhaustivité est l'objectif principal de l'audit des passifs : c'est l'inverse de la logique des actifs.
- ✓ Les engagements de retraite sont une estimation comptable à la croisée du juridique, du financier et de l'actuariel.
- ✓ Le rapprochement de TVA est l'un des outils de cohérence les plus puissants : il révèle souvent des erreurs ou des fraudes dans le contexte algérien.
- ✓ La revue analytique (NAA 520) n'est pas un complément accessoire : c'est un outil de premier plan pour identifier les zones de risque.
- ✓ La continuité d'exploitation (NAA 570) est une appréciation du jugement professionnel : elle se documente avec rigueur et fait l'objet d'une mention claire dans le rapport.
- ✓ L'article 715 bis 20 du Code de commerce impose des actions spécifiques en cas de capitaux propres inférieurs au quart du capital social.

Références réglementaires

- NAA 520 « Procédures analytiques » (décision n° 150 du 11 octobre 2016).

- NAA 570 « Continuité d'exploitation ».
- Code de commerce, articles 715 bis 11 et 715 bis 20 (procédure d'alerte et capitaux propres insuffisants).
- Code des impôts directs et taxes assimilées (CIDTA), Code des taxes sur le chiffre d'affaires (CTCA).
- Loi de finances de l'année en cours (dispositions fiscales applicables).
- Décret législatif n° 92-04 du 11 octobre 1992 relatif à la TVA, modifié et complété.
- Normes IAS 19 (avantages du personnel), IAS 37 (provisions, passifs et actifs éventuels).
- Loi n° 83-14 du 2 juillet 1983 relative aux obligations des assujettis en matière de sécurité sociale.

Jour 7 – Comptes consolidés et synthèse de mission

« De l'audit légal des comptes sociaux à la certification des comptes consolidés selon le SCF »

Objectifs pédagogiques de la journée

À l'issue de cette journée, le stagiaire sera capable de :

- Maîtriser les principales règles de consolidation prévues par le SCF.
- Construire et exploiter les instructions d'audit destinées aux auditeurs des filiales.
- Auditer un tableau de variation des capitaux propres consolidés (TVCP).
- Traiter les contrats de location selon le SCF et IFRS 16 le cas échéant.
- Réviser les impôts différés et la preuve d'impôt.
- Formaliser l'opinion d'audit conformément à la NAA 700 et au décret exécutif 11-202.

Déroulé pédagogique détaillé

Horaire	Durée	Séquence	Modalité	Outils mobilisés
08h30	0h15	Quizz de reprise et synthèse du jour 6	Plénière	—
08h45	1h00	Référentiels de consolidation : SCF et IFRS	Exposé	Outil 61
09h45	0h45	Instructions d'audit : pilotage auditeur central / auditeurs locaux (NAA 600)	Atelier	Outil 62
10h30	1h15	Revue du TVCP : outil central de contrôle de la consolidation	Cas chiffré	Outil 63
11h45	0h15	Pause	—	—
12h00	1h30	Pause déjeuner	—	—
13h30	1h00	Revue des contrats de location : SCF et IFRS 16	Atelier	Outil 64
14h30	1h00	Impôts différés et preuve d'impôt	Cas chiffré	Outils 65, 66
15h30	0h30	Revue indépendante et qualité de la mission (NAGQ 1)	Exposé + cas	Outils 60, 67
16h00	0h30	Synthèse globale, rapports légaux et opinion d'audit (NAA 700, 705, 706)	Plénière + cas	Outils 15, 16

16h30	—	Conclusion du programme et présentation de l'évaluation finale	Plénière	—
-------	---	--	----------	---

Détail des séquences

08h30 – Quizz de reprise et synthèse du jour 6 (0h15)

08h45 – Référentiels de consolidation : SCF et IFRS (1h00)

Objectif spécifique : Choisir et appliquer le référentiel pertinent.

Contenu :

- Champ d'application en Algérie : sociétés tenues d'établir des comptes consolidés selon l'article 11 de la loi 07-11 et l'arrêté du 26 juillet 2008.
- Référentiel SCF (largement inspiré des IFRS) vs. option pour les IFRS intégraux.
- Méthodes de consolidation : intégration globale, intégration proportionnelle, mise en équivalence.
- Périmètre : critères de contrôle (de droit, de fait), exclusions, entrée et sortie.
- Principaux retraitements : éliminations intra-groupe, harmonisation des règles, impôts différés.
- Spécificités : consolidation des EPE et groupes publics, exigences supplémentaires de l'IGF et de la Cour des Comptes.

09h45 – Instructions d'audit : pilotage auditeur central / auditeurs locaux (NAA 600) (0h45)

Objectif spécifique : Construire et exploiter des instructions efficaces.

Contenu :

- Hiérarchisation des filiales : audit complet, revue ciblée, revue limitée, exclusion.
- Contenu des instructions : déontologie (Code de déontologie loi 10-01), risques, calendrier, seuils par filiale, formats standardisés.
- Suivi : accusés de réception, livrables, dialogues avec les auditeurs locaux.
- Contexte international : langue (français, arabe, anglais selon les pays), fuseaux, référentiels comptables locaux (cas des filiales en Tunisie, Mauritanie, sub-saharienne).

Mise en pratique : Rédaction d'un courrier d'instructions pour la filiale tunisienne d'un groupe algérien.

10h30 – Revue du TVCP : outil central de contrôle de la consolidation (1h15)

Objectif spécifique : Maîtriser la lecture critique du TVCP et y détecter les anomalies.

Contenu :

- Structure du TVCP en présentation de travail : passage social → consolidé par société.
- Colonnes-clés : N-1, mouvements de périmètre, capital, dividendes, résultat net, mouvements des réserves, N.
- Signaux d'alerte : variations de périmètre, mouvements directs en réserves, totaux anormaux.

- Articulation avec les autres états financiers consolidés (bilan, résultat global, flux de trésorerie consolidé).

Mise en pratique : *Audit du TVCP d'un groupe : identification des points d'attention et propositions de diligences.*

11h45 – Pause (0h15)

12h00 – Pause déjeuner (1h30)

13h30 – Revue des contrats de location : SCF et IFRS 16 (1h00)

Objectif spécifique : Identifier et auditer les contrats à retraiter.

Contenu :

- Cadre SCF : qualification de location-financement (transfert de propriété, durée, valeur actualisée).
- IFRS 16 (pour les groupes ayant opté) : retraitement quasi systématique des contrats > 12 mois et > 5 K\$.
- Mécanique du retraitement : droit d'utilisation, dette de loyer, amortissement, charges d'intérêts, impôts différés.
- Inventaire exhaustif : revue des comptes 613 (locations) du SCF, conventions, leasing implicites.
- Spécificités : crédit-bail (leasing) opéré principalement par les sociétés financières spécialisées, traitement comptable.

Mise en pratique : *Retraitement d'un contrat de location d'un immeuble de bureaux selon le SCF et selon IFRS 16.*

14h30 – Impôts différés et preuve d'impôt (1h00)

Objectif spécifique : Maîtriser les techniques de revue des impôts différés dans le contexte fiscal.

Contenu :

- Différences permanentes vs. temporaires : qualification.
- Construction du tableau de passage des impôts différés.
- Reconnaissance des IDA : probabilité de récupération, horizon, plans d'affaires.
- Preuve d'impôt : rapprochement entre taux théorique IBS (taux variables selon l'activité : 19 % production de biens, 23 % BTP/tourisme, 26 % autres activités) et taux effectif, justification des écarts.
- Spécificités : avantages fiscaux (AAPI, DGI), exonérations sectorielles, impact de la non déductible.

Mise en pratique : *Construction et critique d'une preuve d'impôt sur un cas fourni (groupe industriel).*

15h30 – Revue indépendante et qualité de la mission (NAGQ 1) (0h30)

Objectif spécifique : Mettre en œuvre les contrôles qualité internes au cabinet conformément à la NAGQ 1.

Contenu :

- NAGQ 1 « Gestion de la qualité par les cabinets qui réalisent des audits ou des examens limités d'états financiers » : exigences au niveau du cabinet.
- Revue indépendante (EQR) : périmètre, profil du reviewer, calendrier.
- Revue croisée des travaux : organisation, formalisation, plus-value pédagogique.
- Contrôle qualité externe par la CNCC : enjeux et préparation.

16h00 – Synthèse globale, rapports légaux et opinion d'audit (NAA 700, 705, 706) (0h30)

Objectif spécifique : Formaliser l'opinion d'audit et préparer les communications obligatoires.

Contenu :

- NAA 700 « Fondement de l'opinion et rapport d'audit sur des états financiers ».
- NAA 705 « Modifications apportées à l'opinion dans le rapport de l'auditeur indépendant ».
- NAA 706 « Paragraphes d'observations et paragraphes relatifs à d'autres points ».
- Décret exécutif n° 11-202 du 26 mai 2011 fixant les normes des rapports du commissaire aux comptes et les modalités et délais de leur transmission.
- Synthèse des anomalies non corrigées : approche quantitative et qualitative.
- Lettre d'affirmation (NAA 580) : signature, datation, contenu.
- Rapports légaux à émettre en Algérie : rapport général sur les comptes annuels, rapport spécial sur les conventions réglementées (article 628 du Code de commerce), rapport spécial sur les opérations particulières (réduction de capital, distribution d'acomptes sur dividendes, augmentation de capital par incorporation de réserves), rapport sur les comptes consolidés.
- Modulations de l'opinion : certification, certification avec réserve, refus de certifier, impossibilité d'exprimer une opinion.
- Calendrier de transmission : à l'AG annuelle, dans les délais prévus.

16h30 – Conclusion du programme et présentation de l'évaluation finale (—)

Cas pratique de synthèse – Groupe – Audit consolidé de synthèse

Questions à traiter en sous-groupes (45 minutes), puis restitution collective :

- **Q1.** Analysez la structure du TVCP groupe et identifiez 5 points d'investigation prioritaires.
- **Q2.** Pour la filiale mauritanienne : décrivez la démarche de revue de l'écart d'acquisition et des éventuels écarts d'évaluation.
- **Q3.** Pour le contrat de location IFRS 16 : précisez les diligences à conduire sur l'évaluation initiale et son traitement comptable.

- **Q4.** Pour le changement de méthode comptable : examinez les conditions de comptabilisation directe en réserves et la qualité de l'information en annexes des états financiers consolidés.
- **Q5.** Pour la preuve d'impôt : structurez la démarche pour expliquer (ou non) l'écart de 28 M DA, en tenant compte des différents taux d'IBS applicables selon les activités.
- **Q6.** Rédigez les paragraphes-clés du rapport sur les comptes consolidés en français, conformément à la NAA 700 et au décret exécutif 11-202.

Points clés à retenir

- ✓ La consolidation est avant tout une logique économique : les retraitements traduisent la vision « groupe ».
- ✓ Le TVCP est l'outil unique permettant d'avoir une vue d'ensemble des retraitements ; il doit être audité ligne à ligne.
- ✓ IFRS 16 a profondément transformé l'audit des contrats de location : l'exhaustivité de l'inventaire est désormais critique.
- ✓ Les impôts différés et la preuve d'impôt sont des outils de cohérence : un écart non expliqué doit être investigué, surtout en Algérie où les taux d'IBS sont différenciés.
- ✓ L'opinion d'audit (NAA 700) est l'aboutissement de toute la démarche : sa formulation requiert précision et rigueur juridique au regard du décret exécutif 11-202.

Références réglementaires

- Loi n° 07-11 du 25 novembre 2007 portant SCF (section consolidation).
- Arrêté du 26 juillet 2008 fixant les règles d'évaluation et de comptabilisation – partie consolidation.
- Normes IFRS : IFRS 3 (regroupements d'entreprises), IFRS 10/11/12 (périmètre), IFRS 16 (contrats de location), IAS 12 (impôts sur le résultat), IAS 8 (méthodes comptables, changements d'estimation et erreurs).
- NAA 600 « Aspects particuliers – Audits d'états financiers d'un groupe ».
- NAA 700 « Fondement de l'opinion et rapport d'audit sur des états financiers ».
- NAA 705 « Modifications apportées à l'opinion dans le rapport de l'auditeur indépendant ».
- NAA 706 « Paragraphes d'observations et paragraphes relatifs à d'autres points ».
- NAGQ 1 « Gestion de la qualité par les cabinets ».
- Décret exécutif n° 11-202 du 26 mai 2011 fixant les normes des rapports du commissaire aux comptes.
- Code de commerce, articles 628 et suivants (rapports spéciaux du commissaire aux comptes).

Évaluation finale (facultative).

Architecture de l'évaluation finale (3 heures)

L'évaluation finale, programmée à l'issue du jour 7, comporte trois épreuves complémentaires destinées à mesurer la maîtrise globale des acquis :

Épreuve	Format	Durée	Coefficient
Épreuve 1	QCM de 50 questions couvrant l'ensemble des 7 journées (NAA, SCF, loi 10-01, fiscalité algérienne)	1h00	30 % – note sur 6 points
Épreuve 2	Étude de cas écrite intégrant 4 questions (acceptation, démarche NAA 315/330, cycles SCF, synthèse)	1h30	50 % – note sur 10 points
Épreuve 3	Présentation orale de la conclusion d'audit du cas (en sous-groupes de 3)	0h30	20 % – note sur 4 points

Étude de cas intégrative – Groupe SAHARA SERVICES

Les quatre questions à traiter portent sur :

- **Q1** – Acceptation, déontologie et planification : identifier les menaces déontologiques au sens du Code de déontologie loi 10-01, calculer les seuils selon la NAA 320, hiérarchiser les risques selon la NAA 315 (20 % de la note de l'épreuve).
- **Q2** – Démarche d'audit sur 3 cycles imposés (créances clients, stocks, dettes fiscales et sociales – IBS, , TVA, CNAS) : programme de travail, échantillons selon NAA 530, conclusions attendues (30 %).
- **Q3** – Comptes consolidés : revue du TVCP, point sur un retraitement de location IFRS 16, analyse d'un écart en preuve d'impôt prenant en compte les taux d'IBS différenciés (30 %).
- **Q4** – Synthèse, opinion et communication : formaliser les paragraphes du rapport sur les comptes consolidés conformément à la NAA 700 et au décret exécutif 11-202, préparer la communication aux organes de gouvernance NAA 260 (20 %).

Grille d'évaluation – critères généraux

- **Maîtrise du cadre normatif** : références appropriées aux NAA, à la loi 10-01, au SCF, à la fiscalité algérienne.
- **Démarche structurée par les risques** : lien entre risques identifiés selon NAA 315 et procédures d'audit proposées selon NAA 330.
- **Capacité de quantification** : calculs précis, justification des seuils en dinars algériens et des tailles d'échantillons.
- **Esprit critique et scepticisme professionnel** : remise en question des hypothèses, identification de signaux faibles.

- **Qualité de la formalisation** : clarté, traçabilité, hiérarchisation des conclusions conformes à la NAA 230.
- **Aptitude à communiquer** : à l'oral, capacité de synthèse, gestion du temps, argumentation.

Certification et attestation de formation

À l'issue de l'évaluation finale, chaque stagiaire reçoit :

- Une attestation individuelle de participation et de validation des acquis, mentionnant les 42 heures de formation et le détail des thématiques abordées.
- Le détail de ses notes par épreuve et la note finale sur 20.
- Une fiche de recommandations personnalisée d'approfondissement (lectures, formations complémentaires, outils).

L'attestation peut être versée au dossier de formation du commissaire aux comptes, susceptible d'être présenté à la CNCC lors d'un contrôle qualité.

Textes réglementaires fondamentaux

- Loi n° 07-11 du 25 novembre 2007 portant Système Comptable Financier (JORADP n° 74).
- Loi n° 10-01 du 29 juin 2010 relative aux professions d'expert-comptable, de commissaire aux comptes et de comptable agréé (JORADP n° 42).
- Code de commerce, livre IV (notamment articles 678 et 715 bis 1 à 715 bis 14 sur le commissariat aux comptes).
- Code de déontologie de la profession (annexé à la loi 10-01).
- Décret exécutif n° 08-156 du 26 mai 2008 portant application des dispositions de la loi 07-11.
- Décret exécutif n° 09-110 du 7 avril 2009 fixant les conditions et modalités de tenue de la comptabilité au moyen de systèmes informatiques.
- Arrêté du 26 juillet 2008 fixant les règles d'évaluation et de comptabilisation, le contenu et la présentation des états financiers ainsi que la nomenclature et les règles de fonctionnement des comptes.
- Décret exécutif n° 11-24 du 27 janvier 2011 (composition du CNC).
- Décret exécutif n° 11-26 du 27 janvier 2011 (composition de la CNCC).
- Décret exécutif n° 11-32 du 27 janvier 2011 relatif à la désignation des commissaires aux comptes.
- Décret exécutif n° 11-202 du 26 mai 2011 fixant les normes des rapports du commissaire aux comptes et les modalités de leur transmission.

Décisions ministérielles portant Normes Algériennes d'Audit (NAA)

- Décision n° 002 du 4 février 2016 (NAA 210, 505, 560, 580).
- Décision n° 150 du 11 octobre 2016 (NAA 520, 570, 610, 620).
- Décision n° 23 du 15 mars 2017 (NAA 300, 500, 510, 700).
- Décision n° 77 du 27 septembre 2017 (NAA 230, 501, 530, 705).
- Décisions ultérieures intégrant les NAA 240, 315, 320, 330, 450, 706 et la NAGQ 1.

Textes fiscaux et sociaux

- Code des Impôts Directs et Taxes Assimilées (CIDTA) – édition consolidée à jour.
- Code des Taxes sur le Chiffre d'Affaires (CTCA) – TVA.
- Décret législatif n° 92-04 du 11 octobre 1992 relatif à la TVA, modifié et complété.
- Loi de finances de l'année en cours et lois de finances complémentaires.
- Loi n° 83-14 du 2 juillet 1983 relative aux obligations des assujettis en matière de sécurité sociale (CNAS).
- Décret exécutif n° 15-289 du 12 novembre 2015 relatif aux modalités de tenue de la comptabilité par les entreprises.

Lutte contre le blanchiment et la corruption

- Loi n° 05-01 du 6 février 2005 relative à la prévention et à la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, modifiée et complétée (notamment par l'ordonnance n° 12-02 du 13 février 2012 et la loi n° 23-09).
- Loi n° 06-01 du 20 février 2006 relative à la prévention et à la lutte contre la corruption, modifiée et complétée.
- Recommandations du GAFI (40 recommandations) et rapports d'évaluation MENAFATF de l'Algérie.

Sites institutionnels et ressources en ligne

- Ministère des Finances : www.mf.gov.dz.
- Chambre Nationale des Commissaires aux Comptes : www.cn-cncc.dz.
- Ordre National des Experts Comptables : www.cn-onec.dz.
- Direction Générale des Impôts : www.mfdgi.gov.dz.
- Banque d'Algérie : www.bank-of-algeria.dz.
- Journal Officiel : www.joradp.dz.
- CNAS : www.cnas.dz / CASNOS : www.casnos.dz.
- IFAC / IAASB : www.iaasb.org (référentiel ISA, source des NAA).
- IASB : www.ifrs.org (normes IAS/IFRS, source du SCF).

Ouvrages complémentaires conseillés

- Hattab A., Plan comptable normalisé SCF, manuel pratique du Système Comptable Financier.
- Boccon-Gibod S., Vilmint É., La boîte à outils de l'Auditeur financier, Dunod (ouvrage de référence pédagogique du présent programme).
- Mikol Alain, Les audits financiers, Éditions d'Organisation.
- Collectif IFAC, Handbook of International Quality Management, Auditing, Review, Other Assurance, and Related Services (source du référentiel ISA dont s'inspirent les NAA).

Annexe – Cartographie pédagogique des 67 outils et des NAA

La synthèse ci-dessous récapitule la correspondance entre les 67 outils de la « Boîte à outils de l'Auditeur financier », les 7 journées du programme et les Normes Algériennes d'Audit mobilisées.

Jour	Dossier(s) couvert(s)	Outils mobilisés	NAA et textes
J1	Dossier 1	Outils 1 à 6	Loi 10-01, NAA 210, Code de déontologie, Loi 05-01 LBC/FT
J2	Dossier 2	Outils 7 à 16	NAA 230, 260, 265, 300 ; décret 11-202 ; SCF (nomenclature comptes)
J3	Dossier 3	Outils 17 à 22	NAA 315, 320, 330, 240, 450 ; loi 06-01 corruption
J4	Dossier 4	Outils 23 à 35	NAA 500, 501, 505, 510, 520, 530, 560, 580, 610, 620
J5	Dossier 5	Outils 36 à 47	SCF (classes 2, 3, 4, 5), arrêté 26/07/2008, IAS 2/16/36/38
J6	Dossiers 6 et 7	Outils 48 à 60	SCF (classes 1, 4, 6, 7), NAA 520, 570 ; Code de commerce art. 715 bis
J7	Dossier 8 + transversaux	Outils 61 à 67 + 15, 16, 60	SCF section consolidation, NAA 600, 700, 705, 706, NAGQ 1, décret 11-202

Cette cartographie garantit une couverture intégrale des 67 outils méthodologiques sur les 42 heures de formation, dans une progression pédagogique respectant la logique du cycle d'audit selon les NAA : du cadre normatif national (J1) jusqu'à l'opinion finale et à la consolidation (J7).

— Fin du programme de formation —